

Généralités sur l'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL)

- L'APL est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville hors hôpital.
- Il mesure à la fois la proximité et la disponibilité des professionnels de santé Il est donc plus fin que les indicateurs usuels de densité ou de temps d'accès.
- Calculé au niveau de la commune, il tient compte de l'offre et de la demande issues des communes environnantes, de façon décroissante avec la distance Il intègre en outre une estimation du niveau d'activité des professionnels en exercice, sur la base des observations passées, ainsi que des besoins de soins de la population locale, en fonction des consommations de soins moyennes observées par tranche d'âge.
- L'accessibilité est nulle lorsqu'aucun professionnel n'est accessible dans un rayon de 20 ou 30 minutes en voiture (selon les professions).